

## **COMMUNIQUE RELATIF A LA REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE DE LA SOCIETE METROPOLE TELEVISION**

Neuilly, le 4 avril 2013

Sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance de la société Métropole Télévision a validé les rémunérations des membres du Directoire dues au titre de 2012 et a maintenu leurs modalités inchangées pour 2013 conformément aux derniers communiqués.

<u>eghestemme@m6.fr</u> + 33 1 41 92 59 53





















